



## Urssaf et huissier qui dois payer

Par **broxium**, le **30/10/2008** à **16:30**

Bonjour

J'ai crée une société il y a plusieurs années qui vivote doucement donc pas d'urssaf à payer, cette j'ai complètement oublié de faire ma déclaration et l'urssaf logiquement a envoyé un huissier.

Lorsqu'il est arrivé j'étais là, il a regardé 2minutes et est reparti.

Aujourd'hui j'ai appelé l'URSSAF (ok rien à payé), mais l'huissier me demande la somme de 371 euros est ce normal et puis je demander un étalement de paiement.

merci des réponses

Par **ellaEdanla**, le **31/10/2008** à **11:14**

Bonjour,

J'ai déjà répondu à une question similaire. Consultez ce lien vous devriez y trouver vos réponses : [http://www.experatoo.com/huissier/exonere-urssaf-dois-payer\\_25404\\_1.htm](http://www.experatoo.com/huissier/exonere-urssaf-dois-payer_25404_1.htm).

En théorie, vous ne pouvez pas imposer un règlement fractionné. En pratique, c'est très courant. N'hésitez donc pas à prendre contact avec l'huissier.

Je reste disponible pour toute autre question,

Cordialement.